



WEBINAIRE- Contrôle des antécédents judiciaires dans les champs de la protection de l'enfance et de l'accueil du jeune enfant

📅 Publié le 17 février 2025

👤 De Uniopss

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE

ARTICLE

INFO NATIONALE



Le réseau Uniopss-Uriopss convie ses adhérents à un webinaire le 7 mars à 10 h.
Objectif : apporter un éclairage sur des nouvelles obligations qui s'imposent aux professionnels et bénévoles impliqués dans les champs de la protection de l'enfance et de l'accueil du jeune enfant.

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants et la loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie ont, entre autres, renforcé le contrôle de probité des professionnels ou bénévoles intervenant auprès de personnes vulnérables.

Le décret du 28 juin 2024 précise les nouvelles modalités de contrôle des antécédents judiciaires dans les champs de la protection de l'enfance et des modes d'accueil du jeune enfant. Celles-ci se déploient progressivement. Expérimenté dans quelques départements, ce nouveau contrôle doit s'étendre sur l'ensemble du territoire national dans les prochains mois.

Afin de faire le point sur ce sujet, le réseau Uniopss-Uriopss organise un webinaire le 7 mars de 10 h à 11 h 30, réservé à ses adhérents, sur le contrôle des antécédents judiciaires dans les champs de la protection de l'enfance et des modes d'accueil du jeune enfant visant à :

- Présenter les obligations induites par les lois et le décret précités
- Présenter le « SI Honorabilité »
- Partager les témoignages d'associations ayant déjà expérimenté les nouvelles modalités de contrôle

Intervenants

- Direction générale de la cohésion sociale - Elisa ETCHEGARAY, Responsable de la mission de contrôle des antécédents judiciaires
- Association Jean Cotxet - Lucas PAIRAUD, Directeur général
- Fondation Léopold Bellan - Aude FARRUGIA, Directrice des crèches
- [Un 4ème intervenant à confirmer]

Inscriptions : Cliquez ICI

Note d'information du 17/02/2025

Numéro de fiche

112.95 Ko